

Flash presse – Refondation de la REP PMCB : Ecominéro dans l'attente des textes officiels

Ecominéro, l'éco-organisme créé par et pour les entreprises de la filière minérale, prend acte de la publication du communiqué de presse le jeudi 19 février par le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, relatif à la refondation de la filière REP PMCB (responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment).

Si cette communication fixe des orientations générales visant une filière « plus efficace, plus lisible et économiquement soutenable », les modalités opérationnelles de mise en œuvre restent à ce stade non précisées.

Après plusieurs mois de concertation, les annonces ministérielles restent au niveau de l'intention, sans que leurs objectifs soient encore précisément définis. Comme d'autres acteurs, Ecominéro a appris la décision du Ministre par voie de presse. En effet, malgré une forte implication dans tous les travaux de concertation pour déterminer une trajectoire pour la gestion des déchets inertes du Bâtiment, Ecominéro, comme les autres éco organismes, n'a pas été associé à la finalisation de ces orientations et ne disposent pas des explications détaillées du nouveau projet de REP Bâtiment.

Les entreprises contributrices, les opérateurs de déchets et l'ensemble des acteurs mobilisés attendent désormais des textes réglementaires stabilisés permettant d'apprécier concrètement l'impact de cette refondation, ainsi que la nouvelle ambition de cette REP refondée.

Ecominéro appelle ainsi à une publication rapide des textes officiels et du nouveau cahier des charges, indispensables pour garantir visibilité, sécurité juridique et continuité des investissements engagés dans la filière.

Dans cette attente, Ecominéro reste pleinement mobilisé pour poursuivre ses missions prioritaires de la REP actuelle qui ne s'arrête pas pour autant :

- Améliorer la qualité du tri et la traçabilité des matériaux recyclés ;
- Maintenir un réseau de points de reprise qui permet de collecter plus 90% des déchets inertes du Bâtiment ;
- Massifier les pratiques de réemploi au sein de la filière minérale ;
- Accompagner les producteurs vers l'éco-conception de leurs produits et matériaux ;
- Encourager à l'utilisation des matières recyclées pour développer une économie circulaire pérenne et performante.

« Les orientations annoncées nécessitent désormais des clarifications précises quant aux modalités de mise en œuvre de la REP PMCB refondée. Notre ambition reste inchangée : continuer à développer durablement l'économie circulaire dans la filière minérale et protéger les ressources non renouvelables stratégiques », déclare François Demeure dit Latte, Directeur Général d'Ecominéro.